



Conseil économique et social

Distr. générale
27 janvier 2025

Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Forum régional africain pour le développement durable
Onzième session
Kampala (hybride), 9-11 avril 2025

Point 8 d) de l'ordre du jour provisoire*

Réunions parallèles destinées à l'examen approfondi des progrès réalisés, de l'apprentissage entre les pairs et des mesures d'accélération au titre des sous-thèmes du Forum : Vie aquatique

Document de travail sur le sous-thème de la vie aquatique

I. Introduction

1. Des océans sains et productifs sont essentiels pour l'alimentation, les moyens de subsistance, les opportunités économiques, la régulation du climat, la biodiversité et les droits humains. Cependant, les océans africains sont victimes de la surpêche, de la pollution, de la destruction des habitats et des changements climatiques, ce qui met en péril leur durabilité et l'avenir des populations qui en dépendent. En 2020, 104 millions de personnes vivaient à moins de 100 km d'un océan africain. Ce chiffre devrait grimper à 143 millions d'ici 2035, accentuant ainsi la pression sur les écosystèmes fragiles¹. Pour y remédier, l'Afrique fait de l'utilisation durable de ses océans une priorité pour atteindre les objectifs de développement, notamment l'objectif de développement durable 14 et l'objectif 6 de l'aspiration 1 de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine².

2. Le présent rapport est le fruit d'une collaboration menée sous la direction de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), avec les précieuses contributions de la Commission de l'Union africaine, du Bureau de la coordination des activités de développement, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'Association des États riverains de l'océan Indien, du Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, du Fonds des Nations

* ECA/RFSD/2025/1.

¹ Elham Ali, « Pour une maîtrise des océans et des ressources marines de l'Afrique » *Afrique Renouveau*, Nations Unies, 23 juin 2022.

² L'objectif de développement durable 14 est de conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable, il est également appelé « vie aquatique » ; l'objectif 6 de l'aspiration 1 de l'Agenda 2063 a trait à l'Économie bleue / océanique pour une croissance économique accélérée.



Unies pour l'enfance (UNICEF), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Il dresse un état des lieux de la réalisation de l'objectif 14 et des objectifs régionaux connexes en Afrique. Le rapport met en lumière les réalisations, les bonnes pratiques et les enseignements tirés, et propose des mesures porteuses de changement pour progresser plus rapidement. L'examen est structuré autour de quatre sous-points qui englobent les 10 cibles liées à la vie aquatique, comme le montre la figure ci-dessous :

Cibles de l'objectif de développement durable 14

Économie bleue durable et sources de revenus bleues

- 14.7 D'ici à 2030, faire bénéficier plus largement les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme.
- 14.b Garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés.
- 14.4 D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques.
- 14.6 D'ici à 2020, interdire les subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, supprimer celles qui favorisent la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et s'abstenir d'en accorder de nouvelles.

Santé et résilience des océans

- 14.1 D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments.
- 14.2 D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers.
- 14.3 Réduire au maximum l'acidification des océans et lutter contre ses effets, notamment en renforçant la coopération scientifique à tous les niveaux.
- 14.5 D'ici à 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières.

Coopération et financement au niveau mondial

- 14.c Améliorer la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources, en application des dispositions du droit international.

Recherche scientifique et innovation

- 14.a Approfondir les connaissances scientifiques, renforcer les moyens de recherche et transférer les techniques marines.

Source : Compilation des cibles de l'objectif 14 établie par l'auteur.

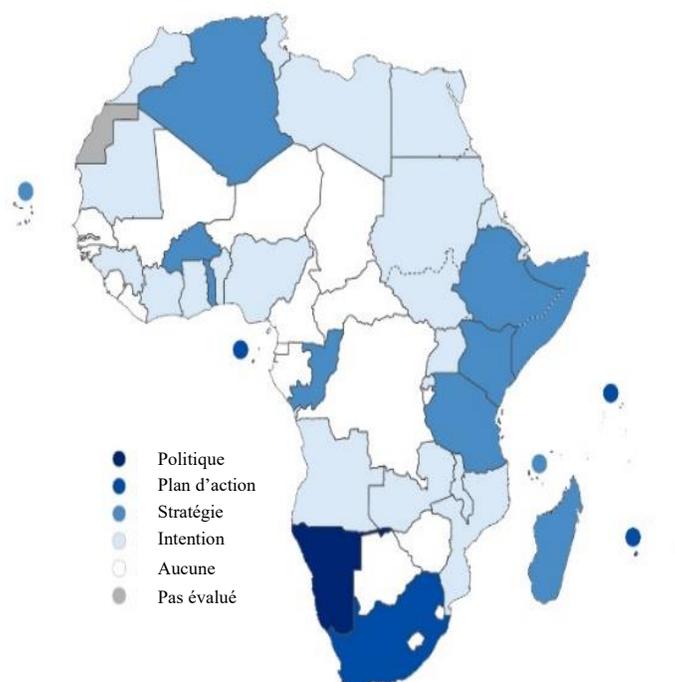
3. L'objectif 14 est imbriqué dans d'autres objectifs de développement durable, étant donné le rôle essentiel des océans dans la régulation du climat, la biodiversité et les activités économiques. Les progrès accomplis dans les domaines de l'action climatique, de la gestion des déchets et de l'utilisation durable des ressources (objectifs 11, 12, 13 et 15) contribuent à la santé des océans en réduisant la pollution et en préservant et restaurant les écosystèmes. Les progrès dans les domaines de la science, de la technologie et de la coopération internationale (objectifs 7, 9 et 17) soutiennent la recherche et l'innovation marines, accélérant ainsi la réalisation des cibles de l'objectif 14. Les mesures d'atténuation des effets des changements climatiques et d'adaptation à ces changements, y compris les solutions fondées sur la nature, stimulent la conservation des côtes, réduisent les gaz à effet de serre et préservent les pêcheries, renforçant ainsi la contribution des océans à la sécurité alimentaire, aux moyens de subsistance et au développement durable.

4. L'objectif 14 s'aligne étroitement sur les priorités définies dans les plans et initiatives de développement nationaux et régionaux, tels que la stratégie africaine intégrée pour les mers et les océans à l'horizon 2050 et la Décennie africaine des mers et des océans (2015-2025), qui promeuvent toutes deux l'économie bleue. L'aspiration 1 de l'Agenda 2063 envisage une Afrique prospère, inclusive et durable et renforce l'objectif 14 en fixant des objectifs visant à transformer les économies, à tirer parti de l'économie bleue pour accélérer la croissance et à créer des sociétés durables et résilientes face aux changements climatiques. La stratégie de l'économie bleue de l'Afrique, adoptée au cours de la première décennie de mise en œuvre de l'Agenda 2063, est désormais une priorité dans le cadre du deuxième plan décennal de mise en œuvre (2024-2033).

Encadré 1 Un avenir bleu pour l'Afrique

L'Union africaine a mis en avant les ressources marines africaines en tant que moteurs de la réduction de la pauvreté, de la création d'emplois, de la sécurité alimentaire et de la résilience environnementale. Des initiatives importantes existent, notamment la stratégie de l'économie bleue de l'Afrique, qui met l'accent sur cinq domaines thématiques : la pêche et l'aquaculture ; le transport maritime, les ports et la sécurité ; le tourisme côtier et marin ; l'énergie durable et les ressources minérales ; et la gouvernance. En partenariat avec les commissions sous-régionales et d'autres parties prenantes, la Commission de l'Union africaine intègre la stratégie dans ses activités. À ce jour, elle a aidé sept communautés économiques régionales et 30 États membres à élaborer des stratégies d'économie bleue. Bien que les pays en soient à différents stades de développement, la Commission prévoit que l'économie bleue africaine peut passer de 296 milliards de dollars en 2018 à 576 milliards de dollars d'ici 2063, sous l'effet de la croissance démographique, de l'intégration et des stratégies durables. Pour réaliser ce potentiel, la Commission et le PNUD ont lancé un groupe de référence sur l'économie bleue et la semaine annuelle de l'économie bleue en Afrique. Ce groupe aide les parties prenantes à planifier, mettre en œuvre et suivre les initiatives, y compris le Programme quinquennal de l'économie bleue de la Commission et son plan de mise en œuvre.

État d'avancement de la mise en œuvre de la politique d'économie bleue en Afrique



Les frontières et noms indiqués et les appellations employées sur cette carte n'impliquent ni reconnaissance ni acceptation officielles de la part de l'ONU. Le tracé définitif de la frontière entre la République du Soudan et la République du Soudan du Sud n'a pas encore été défini.

Source : Antaya March *et al.*, « The status of blue economy development in Africa », *Marine Policy*, vol. 165 (juillet 2024).

II. État d'avancement de la mise en œuvre

5. À l'image des tendances mondiales, les progrès en vue de la réalisation de l'objectif 14 en Afrique restent insuffisants. Les modestes avancées en matière de pêche durable et de protection du milieu marin sont contrebalancées par l'acidification croissante des océans, la pollution plastique et la diminution des stocks de poissons³. La présente section du rapport examine les tendances, les opportunités, les enseignements tirés et les bonnes pratiques permettant d'accélérer la mise en œuvre de l'objectif 14 en Afrique.

A. Économie bleue durable et sources de revenus bleues

6. Les efforts déployés pour promouvoir une économie bleue durable en Afrique, en particulier dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture, contribuent à la réalisation de l'objectif 14. Dans le cadre de la cible 14.4, les pays luttent contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée grâce à des systèmes de surveillance des navires par satellite, à la surveillance par les populations locales et à la coopération transfrontière, ce qui permet de réduire ces pratiques nuisibles dans des points névralgiques qui n'étaient pas surveillés auparavant⁴. Les pratiques en question coûtent à l'Afrique quelque 10 milliards de dollars par an⁵, l'Afrique de l'Ouest perdant à elle seule 1,3 milliard de dollars par an⁶. En Afrique de l'Est, les directives de l'Association des pays riverains de l'océan Indien relatives à la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée aident les États membres à mettre en place une gestion durable de la pêche. En ce qui concerne la cible 14.6, les réformes des subventions à la pêche de l'Organisation mondiale du commerce réorientent les incitations financières vers la promotion de la durabilité, les évaluations préliminaires montrant une augmentation des budgets alloués à l'évaluation scientifique des stocks, à la collecte de données et à la formation des petits pêcheurs.

7. Malgré une augmentation de 38 % en valeur de 2011 à 2021, la contribution mondiale de la pêche durable au produit intérieur brut (indicateur 14.7.1) a diminué, passant de 0,11 % à 0,09 %⁷. La part de l'Afrique subsaharienne a toutefois progressé, passant de 0,27 % à 0,42 % au cours de la même période, et les pratiques d'autocontrôle se sont également améliorées. Ainsi, les investissements du Kenya dans l'aquaculture à petite échelle, appuyés par l'amélioration des sciences océaniques, auraient permis d'augmenter les revenus des ménages et de réduire les pertes après les récoltes. Le Mozambique et la République-Unie de Tanzanie ont réformé leurs politiques pour soutenir les petits pêcheurs, en améliorant l'accès aux marchés formels et au crédit, conformément à la cible 14.b.

8. L'économie bleue englobe les ressources de la mer et des eaux intérieures et offre une approche du développement durable pertinente pour les États africains insulaires, côtiers et sans littoral. Depuis des années, les petits États insulaires en

³ Département des affaires économiques et sociales, « Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable », 2024, Disponible à l'adresse <https://sdgs.un.org/fr/goals/goal14>.

⁴ FAO, *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2020 : la durabilité en action* (Rome, 2020).

⁵ Bureau interafricain pour les ressources animales de l'Union africaine, « Protecting aquatic biodiversity and the environment through improved regional MCS systems for combating illegal fishing in the FCWC region ».

⁶ Alfonso Daniels *et al.*, « Western Africa's missing fish : the impacts of illegal, unreported and unregulated fishing and under-reporting catches by foreign fleets » (Overseas Development Institute (ODI), Londres, 2016).

⁷ FAO, *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2024 : la transformation bleue en action* (Rome, 2024).

développement d’Afrique mènent des initiatives d’économie bleue, motivés par leur vulnérabilité et l’urgence de protéger les secteurs marins traditionnels tout en se diversifiant vers de nouvelles sources de revenus, d’emplois, de protection de l’environnement et d’énergie fondées sur les ressources marines. Les États africains côtiers et sans littoral adoptent également des stratégies d’économie bleue pour atteindre des objectifs similaires.

9. Une économie bleue durable englobe les cinq domaines prioritaires de l’Union africaine (voir encadré 1) ainsi que les industries émergentes, prônant une utilisation intégrée, équitable et circulaire des ressources. Dans le cadre de la cible 14.7, des stratégies telles que la Stratégie de l’économie bleue de l’Afrique encouragent la diversification par l’aquaculture, le tourisme marin et les énergies renouvelables. L’augmentation des travaux de recherche et des investissements dans les biotechnologies marines et les énergies renouvelables est primordiale et, à cet égard, Sao Tomé-et-Principe hébergera la première plateforme flottante de conversion de l’énergie thermique des océans au monde à partir de 2025. Les projets d’énergie éolienne et houlomotrice en mer permettent de diversifier davantage les sources d’énergie, en tirant parti de l’amélioration des données océanographiques provenant de diverses sources, y compris la collaboration entre l’Association des États riverains de l’océan Indien et l’Agence internationale pour les énergies renouvelables. Les entreprises de tourisme côtier qui misent sur des habitats marins bien entretenus peuvent entraîner une augmentation du nombre de visiteurs et des revenus de la communauté, resserrant ainsi le lien entre conservation de l’environnement et gains économiques.

Encadré 2

Promouvoir les opportunités pour les femmes et les jeunes dans l’économie bleue africaine

La protection des ressources marines est essentielle pour garantir les moyens de subsistance, lutter contre la pauvreté et assurer un environnement sain aux populations vulnérables, pour les générations actuelles et futures. L’intégration des femmes et des jeunes dans l’économie bleue crée de nouveaux moyens de subsistance, en particulier dans les zones côtières et riveraines, tout en favorisant le développement durable. Le dividende démographique de l’Afrique peut stimuler la croissance dans des secteurs émergents tels que l’aquaculture durable, la conservation marine et l’écotourisme, qui ont un plus grand potentiel que les industries traditionnelles. Il existe cependant des disparités régionales : dans la région Boeny de Madagascar, le taux d’emploi des jeunes dans l’économie bleue est de 14,2 %, soit neuf fois le taux national, et dans certaines parties de l’Égypte et de la Namibie, les taux sont de 3 % à 7 %, alors que les moyennes nationales sont proches de zéro^a. Les investissements dans l’éducation, le renforcement des capacités et les infrastructures pour la pêche artisanale pourraient créer 100 000 emplois, dont 50 % pour les femmes et 60 % pour les jeunes^b.

^a Denys Reva, David Willima et Emmaculate Asige Liaga, « Charting Africa’s blue future : youth inclusion as a catalyst for peace and development », Rapport sur l’Afrique, n° 46 (Institut d’études de sécurité, 2024).

^b PNUD, « Blue futures : integrating blue economy trade into development for African SIDS and coastal nations », 9 juillet 2024.

B. Santé et résilience des océans

10. Les océans africains sont vitaux pour les moyens de subsistance, mais ils sont de plus en plus menacés par la dégradation des écosystèmes. Le score de propreté de l'eau de l'indice de santé des océans, qui mesure l'absence de polluants d'origine humaine, est passé de 69,5 en 2014 à 71,4 en 2024, mais les océans africains sont à la traîne, avec un score moyen de 52,7 en 2024⁸.

11. La cible 14.1 vise à réduire la pollution marine, en particulier l'eutrophisation et les débris plastiques, qui fragilisent les écosystèmes côtiers. Les progrès sont limités à cet égard, la pollution chimique étant due au ruissellement des terres agricoles et aux eaux usées domestiques. L'Afrique subsaharienne ne collecte que 36 % des déchets solides municipaux et n'en recycle que 4 %, ce qui est bien inférieur aux taux mondiaux de 75 % et 20 %, respectivement⁹. Une grande partie de ces déchets se retrouve dans les océans, et, à cet égard, l'Afrique représente près de 8 % de la pollution plastique, alors qu'elle ne produit que 5 % du plastique mondial¹⁰. Parmi les évolutions positives, on peut citer l'interdiction des plastiques à usage unique dans 34 pays, des initiatives telles que le Réseau africain des déchets marins et les plans d'action prévus par la Convention de Nairobi amendée pour la protection, la gestion et la mise en valeur du milieu marin et côtier de l'océan Indien occidental, la Convention relative à la coopération en matière de protection, de gestion et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la côte atlantique de la région de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale et australe, et le Cadre d'action stratégique sur la lutte contre les débris marins dans l'océan Indien élaboré par l'Association des États riverains de l'océan Indien. Des jeunes entreprises et des organisations non gouvernementales africaines sont à l'origine d'approches novatrices pour détecter et transformer les déchets plastiques marins, tout en facilitant le recyclage local et en renforçant la sensibilisation des populations à cet égard.

12. L'acidification des océans, qui fait l'objet de la cible 14.3, s'aggrave, car les océans absorbent 25 % des émissions annuelles de dioxyde de carbone d'origine anthropique, ce qui abaisse le potentiel d'hydrogène de l'eau de mer et met en péril la vie marine et la biodiversité¹¹. Bien que les données sur l'acidification des océans africains soient limitées, des initiatives telles que le Réseau africain sur l'acidification des océans surveillent l'acidification, mettent en place des systèmes d'observation locaux et étudient les solutions biologiques, en particulier dans les récifs coralliens vulnérables.

13. Dans le cadre des objectifs 14.2 et 14.5, les pays adoptent des protocoles de gestion intégrée des zones côtières. Par exemple, les parties contractantes à la Convention de Nairobi amendée ont adopté le protocole sur la gestion intégrée des zones côtières de l'océan Indien occidental. Aux Comores, le programme phare de restauration des petits États insulaires en développement, établi dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes, favorise la cohérence des politiques pour le passage à l'économie bleue durable, y compris la conservation du capital naturel bleu. Le projet Go Blue en cours au Kenya contribue

⁸ National Centre for Ecological Analysis and Synthesis, « Global scenarios data for Ocean Health Index », Base de données sur l'indice de santé de l'océan. Disponible à l'adresse suivante : <https://github.com/OHI-Science/ohi-global/releases> (page consultée le 31 janvier 2025). Calcul de la moyenne régionale pondérée pour l'Afrique effectué par la CEA en tenant compte des zones économiques exclusives.

⁹ PNUE, *Global Waste Management Outlook 2024 : Beyond an Age of Waste – Turning Rubbish into a Resource* (Nairobi, 2024).

¹⁰ Hannah Ritchie, « Where does the plastic in our oceans come from ? », Our World in Data, 1^{er} mai 2021.

¹¹ Commission océanographique intergouvernementale et UNESCO, *State of the Ocean Report 2024* (Rapport sur l'état de l'océan 2024) (Paris, UNESCO, 2024).

à la planification intégrée terre-mer, en s'attaquant à la pollution et aux conséquences de l'activité humaine urbaine tout en promouvant des solutions fondées sur la nature, telles que les crédits de carbone bleus, les zones humides construites et les aires marines gérées au niveau local. Le plan national de gestion intégrée des mangroves, des zones humides associées et des forêts côtières du Congo de 2017 sert de feuille de route pour la conservation et la gestion durable des ressources côtières, permettant d'atténuer l'impact des activités humaines, telles que la pollution et la surpêche.

14. La mise en place de cadres de gouvernance des grands écosystèmes marins, d'aires marines protégées et d'autres mesures efficaces de conservation par zone permettent d'atténuer l'impact de l'homme sur les écosystèmes marins et de renforcer leur durabilité. À l'échelle mondiale, 18 888 aires marines protégées couvrent 8 % des zones océaniques¹². Par contre, 16 % du total des zones marines africaines sont aujourd'hui couvertes par des aires marines protégées, contre 3 % en 2014¹³, dépassant l'objectif de 10 % fixé au titre de la cible 14.5. Cependant, seuls six pays africains dépassent les 5 %, à l'instar de la tendance mondiale à établir des zones protégées peu nombreuses mais de grande taille dans l'environnement marin. En outre, de nombreuses aires marines protégées ne bénéficient pas d'une gestion et d'une application adéquates leur permettant d'atteindre efficacement les objectifs de conservation.

C. Coopération et financement au niveau mondial

15. En 2024, 47 des 54 pays africains avaient ratifié la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, soulignant l'engagement du continent en faveur de la gouvernance des océans et de la réalisation de la cible 14.c. La participation de l'Afrique aux récents accords sur les océans est toutefois plus limitée. Seuls 16 États africains ont accepté l'Accord sur les subventions à la pêche de l'Organisation mondiale du commerce (2022), et 24 ont signé l'Accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (2023). Maurice et les Seychelles font partie des 15 pays seulement dans le monde qui ont ratifié cet Accord.

16. L'objectif de développement durable n° 14 est celui qui est le moins bien financé, puisqu'il n'a reçu que 3,5 % du financement total à mi-parcours de la mise en œuvre des objectifs¹⁴. En 2020, on estimait que la réalisation de l'objectif 14 nécessitait un investissement annuel de 174,52 milliards de dollars, or les dépenses annuelles n'étaient alors que de 25,5 milliards de dollars, soit un déficit de 149,02 milliards de dollars¹⁵. Le secteur privé est le grand absent des investissements dans la protection des océans. Faute de financement suffisant, les mesures de protection des océans africains sont menacées, en dépit des avantages

¹² Union internationale pour la conservation de la nature et Centre mondial de surveillance pour la conservation, Base de données mondiale sur les zones protégées. Disponible à l'adresse suivante : www.protectedplanet.net/en/thematic-areas/wdpa?tab=WDPA (site consulté en décembre 2024) ; et Union internationale pour la conservation de la nature et Centre mondial de surveillance pour la conservation, World Database on Other Effective Area-Based Conservation Measures. Disponible à l'adresse suivante : www.protectedplanet.net/en/thematic-areas/oecms?tab=OECMs (site consulté en décembre 2024).

¹³ Diego Juffe-Bignoli *et al.*, *Protected Planet Report 2014 : Tracking Progress towards Global Targets for Protected Areas* (Cambridge, Centre mondial de surveillance pour la conservation, 2014).

¹⁴ David Willima, « Lack of funding could sink Africa's ocean protection efforts », Institut d'études de sécurité – *ISS Today*, 16 novembre 2023.

¹⁵ Despina Johansen et Rolf Vestvik, « The cost of saving our ocean – estimating the funding gap of sustainable development goal 14 », *Marine Policy*, vol. 112 (février 2020).

économiques et climatiques considérables que l'objectif 14 pourrait présenter¹⁶. Les initiatives régionales, cependant, telles que la Grande Muraille bleue, qui réunit 10 pays d'Afrique de l'Est, offrent une approche collaborative pour attirer des financements, stimuler la résilience, améliorer les moyens de subsistance et relever les défis climatiques.

Encadré 3

Modes de financement novateurs pour l'économie bleue en Afrique

Certains pays africains ont adopté des instruments de financement novateurs concernant les océans, notamment la conversion de dettes en mesures en faveur de la nature réalisée en 2015 par les Seychelles et les obligations bleues que ce pays a émises en 2018. En 2023, Cabo Verde et Sao Tomé-et-Principe ont annoncé des conversions de dettes en mesures en faveur de la nature avec le Portugal afin de financer des initiatives de conservation marine et de lutte contre les changements climatiques. Cette année-là, le Gabon a conclu un accord d'une valeur de 500 millions de dollars avec The Nature Conservancy, ce qui lui a permis de réduire le taux d'intérêt de sa dette et de prolonger sa période de remboursement, tout en s'engageant à verser 125 millions de dollars pour étendre les réserves marines et renforcer la réglementation de la pêche afin de protéger les dauphins à bosse, une espèce menacée d'extinction. D'autres États côtiers et États sans littoral explorent des financements bleus novateurs dans le cadre d'initiatives telles que le Fonds bleu pour le bassin du Congo, lancé par le Congo, afin de faire passer les économies régionales de la dépendance à l'égard des forêts à l'utilisation durable des fleuves et des ressources en eau. En outre, l'Association des États riverains de l'océan Indien par l'entremise du Blue Carbon Hub renforce les capacités en matière de mécanismes de financement du carbone bleu et de crédits carbone, en mettant l'accent sur la protection et la restauration des écosystèmes. Le Kenya améliore les systèmes de crédits de carbone bleu grâce à la gestion intégrée des écosystèmes côtiers. Des initiatives internationales, telles que BlueInvest Africa, mettent en relation des entrepreneurs avec des investisseurs et des décideurs, favorisant ainsi les partenariats et l'échange de connaissances. Tirer parti de ces possibilités peut permettre de stimuler le financement, l'amélioration des qualifications et l'adoption de pratiques durables dans le secteur.

D. Recherche scientifique et innovation

17. L'océanographie se développe, avec un nombre croissant de publications sur la pollution marine par les plastiques et le lien entre l'océan et le climat¹⁷. Des efforts tels que la première Évaluation mondiale intégrée du milieu marin et des initiatives telles que la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable, le système d'information sur la biodiversité des océans et les bases de données de la FAO sur les pêcheries fournissent tous des informations cruciales. Le recours de plus en plus fréquent à la boîte à outils d'évaluation de l'économie bleue de la CEA a aidé plusieurs pays à établir des estimations quantitatives de la contribution économique, sociale et écologique de l'économie bleue, ce qui a permis d'élaborer des politiques en connaissance de cause.

¹⁶ Willima, « Lack of funding could sink Africa's ocean protection efforts ».

¹⁷ Commission océanographique intergouvernementale et UNESCO, *Rapport mondial sur les sciences océaniques : Cartographie des capacités au service de la durabilité des océans (résumé en français)* (Paris, UNESCO, 2020).

18. Les connaissances scientifiques relatives à de nombreuses zones océaniques restent limitées et leur application dans le cadre de la gestion et de l'élaboration des politiques est inégale. Les moyens techniques (navires, plateformes d'observation et laboratoires) destinés aux sciences océaniques sont inégalement répartis. L'Europe est en tête pour le nombre de chercheurs en sciences océaniques par habitant, alors que la plupart des pays africains se heurtent à des contraintes en matière de ressources et de capacités humaines.

Encadré 4

Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021–2030)

La Décennie de l'océan, proclamée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2017 et coordonnée par l'UNESCO et la Commission océanographique intergouvernementale, s'articule autour du thème « La science dont nous avons besoin pour l'océan que nous voulons ». Elle est devenue le plus grand mouvement de sciences océaniques jamais entrepris, avec plus de 50 programmes mondiaux, 400 projets nationaux et régionaux et près d'un milliard de dollars de ressources mobilisées, soutenu par plus de 4 500 institutions et 70 000 individus.

En Afrique, la Décennie de l'Océan s'appuie sur les meilleurs exemples de collaboration scientifique pour mettre en œuvre le cadre régional – la feuille de route de la Décennie de l'Océan pour l'Afrique. Seaward Africa, une initiative phare entreprise dans le cadre de cette feuille de route, est axée sur la transposition des connaissances scientifiques en solutions réalisables pour le développement de l'économie bleue, y compris le renforcement des capacités, l'alignement des politiques et la gouvernance inclusive. Elle contribue à promouvoir un accès équitable aux ressources marines et à l'innovation dans des secteurs tels que la pêche, les énergies renouvelables et les biotechnologies marines, en favorisant la résilience des communautés côtières et la réalisation de l'objectif 14. Ce programme illustre la manière dont l'Afrique peut tirer parti du cadre de la Décennie pour stimuler les progrès régionaux.

III. Défis, contraintes et questions émergentes

19. Les principales lacunes, contraintes et questions émergentes qui entravent les avancées dans la réalisation de l'objectif 14 sont identifiées dans la présente section du rapport. En résumé, les difficultés auxquelles se heurtent la conservation et l'utilisation durable des océans, des mers et des ressources marines d'Afrique sont notamment la faiblesse de la gouvernance, l'application limitée de la législation, les contraintes financières et les carences en matière de capacités scientifiques et de données.

A. Économie bleue durable et sources de revenus bleus

20. L'économie bleue africaine fait face à des défis majeurs, notamment les changements climatiques, la surpêche, la pollution, le développement côtier non durable, la dégradation des écosystèmes, la perte de biodiversité, l'inefficacité des cadres politiques et réglementaires, les capacités limitées de gestion et d'application, les contraintes financières, les carences en matière de données et de capacités et l'accès restreint au marché. La croissance démographique rapide et le non-respect des droits fonciers coutumiers des petits pêcheurs et des peuples

autochtones accentuent ces problèmes¹⁸. La faiblesse de la gouvernance et la fragmentation des mandats institutionnels empêchent également une coordination et une mise en œuvre efficaces des stratégies relatives à l'économie bleue¹⁹.

21. La contribution importante des femmes à la chaîne de valeur halieutique de l'Afrique – par le biais de la transformation du poisson, de la pêche artisanale, de l'aquaculture et de la distribution sur le marché – est souvent négligée et sous-évaluée, et les défis auxquels elles se heurtent sont notamment les restrictions de nature culturelle, le peu de contrôle sur le travail et les revenus, leur infériorité salariale, la sous-évaluation de leur travail et les responsabilités familiales qui limitent leurs opportunités. Les femmes n'ont également qu'une influence minime sur la gouvernance dans le domaine de la pêche au niveau des communautés et des ménages. Des politiques de soutien, le renforcement des capacités, la formation et l'amélioration de l'accès à la technologie sont essentiels à l'autonomisation des femmes, à l'amélioration de leur productivité et à l'augmentation de leurs revenus.

B. Santé et résilience des océans

22. La réalisation des cibles relatives à la santé et à la résilience des océans dans le cadre de l'objectif 14 en Afrique est entravée par de multiples obstacles. Dans un rapport conjoint, la Banque africaine de développement, l'Union africaine, la CEA et le PNUD²⁰ ont mis en évidence les risques croissants que les polluants et les débris font peser sur les écosystèmes marins africains. La pollution marine (objectif 14.1) reste préoccupante en raison de l'inadéquation des systèmes de gestion des déchets. Les obstacles sont notamment le coût des systèmes efficaces de gestion des déchets, le manque de volonté politique et l'absence de priorité, la médiocrité de la gouvernance, l'application limitée de la législation, l'insuffisance des marchés locaux pour le recyclage des déchets et la faible sensibilisation de la population aux risques liés à l'absence de gestion des déchets²¹. Le manque de données et de surveillance entrave encore davantage l'efficacité de l'évaluation et de la réduction de la pollution.

23. La surpêche, la dégradation des habitats et la faible application des réglementations environnementales constituent des obstacles majeurs à la gestion durable des écosystèmes africains (objectif 14.2), et ces défis sont accentués par les effets des changements climatiques. L'acidification omniprésente et constante des océans constitue une autre menace. La lutte contre les effets de l'acidification des océans (objectif 14.3) nécessite une diminution radicale des émissions mondiales de dioxyde de carbone, ce qui rend difficile tout progrès dans ce domaine au niveau régional ou national. En outre, les études entreprises au niveau régional ou la compréhension des impacts écologiques et socioéconomiques de l'acidification des océans sont très limitées²².

¹⁸ Pour de plus amples informations sur les droits des petits pêcheurs et des populations autochtones, voir le Rapport du Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation, Michael Fakhri, intitulé « La pêche et le droit à l'alimentation dans le contexte des changements climatiques » (A/HRC/55/49).

¹⁹ FAO, *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2024*.

²⁰ Banque africaine de développement *et al.*, *Rapport sur le développement durable en Afrique 2022 : Reconstruire en mieux après la pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19), tout en avançant sur la voie d'une mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030* (2022) (texte intégral en anglais seulement, résumé en français).

²¹ PNUE, *Africa Waste Management Outlook* (Nairobi, 2018).

²² Roshan Ramessur *et al.*, « Ocean acidification in Africa », Bulletin d'information du Réseau africain sur l'acidification des océans (2021).

24. Les progrès en matière d'extension de la couverture des aires marines protégées en Afrique (objectif 14.5) sont inégaux d'un pays à l'autre. Malgré l'augmentation du nombre d'aires protégées établies, beaucoup n'existent que de nom, car l'insuffisance des ressources, du suivi et de l'application de la loi est à nouveau un obstacle important à leur efficacité. Même les aires marines protégées gérées efficacement peuvent être compromises par leur proximité avec des zones de développement côtier intense ou de réchauffement des eaux²³. Les aires marines protégées à la gestion desquelles les peuples autochtones et les communautés locales ne sont pas associés et qui privent de leurs droits fonciers ceux qui se trouvent déjà dans des situations de marginalisation auraient pour effet de restreindre l'accès aux ressources marines, ce qui aggrave l'insécurité alimentaire et la perte des moyens de subsistance²⁴.

C. Coopération et financement au niveau mondial

25. Les capacités limitées en matière de négociation au niveau mondial empêchent les pays africains, en particulier les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés, d'exprimer efficacement leurs préoccupations au sein des instances internationales. En outre, de nombreux pays africains n'ont pas pleinement conscience des avantages des accords internationaux, invoquant souvent des préoccupations liées à la souveraineté, au développement économique et aux charges financières potentielles découlant de la mise en œuvre des traités. Le projet Afripac de l'Union internationale pour la conservation de la nature et la Base de données sur les ressources mondiales – Arendal visent à relever ces défis en renforçant les compétences des représentants des États d'Afrique de l'Ouest en matière de négociation, en particulier dans le contexte du projet de traité des Nations Unies relatif aux plastiques dans le monde, afin que ces pays puissent participer efficacement aux négociations sur les traités mondiaux. Des efforts sont actuellement déployés pour renforcer les capacités en ce qui concerne la ratification et la mise en œuvre de l'Accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale. Des évaluations des lacunes en matière de capacités et des sessions de formation sur les conventions régionales seront organisées dans le cadre du Programme pour les mers régionales en 2025.

26. Une détérioration de l'accès des pays africains aux financements, notamment en raison de l'augmentation du coût du service de la dette, dont le montant a presque doublé entre 2020 et 2024²⁵, limite les ressources disponibles pour des investissements durables dans les océans. Pour que se réalise la vision de l'Agenda 2063, qui consiste à donner aux pays africains les moyens de gérer et de développer durablement leur économie bleue et de mettre en place d'urgence des mesures d'adaptation aux changements climatiques axées sur les océans, il faut mobiliser des ressources spécifiques par l'intermédiaire des banques multilatérales de développement. Cela peut inclure la fourniture de garanties et d'autres formes d'amélioration des termes du crédit qui peuvent contribuer à réduire les risques liés aux investissements dans l'espace océanique.

²³ Mary Kate McCoy, « New study a « wake-up call » for marine protections », Conservation International, 25 avril 2024.

²⁴ Merle Sowman et Jackie Sunde, « Social impacts of marine protected areas in South Africa on coastal fishing communities », *Ocean and Coastal Management*, vol. 157 (mai 2018).

²⁵ *Analyse de la dette de l'Afrique : vers une solution viable et durable* (publication des Nations Unies, 2024).

D. Recherche scientifique et innovation

27. En Afrique, la recherche et l'innovation dans le domaine des sciences océaniques souffrent d'un financement limité, en raison de priorités gouvernementales concurrentes. L'accroissement des connaissances scientifiques, des capacités de recherche et des infrastructures nécessite des investissements suffisants et à long terme, or les investissements sont souvent ponctuels et à court terme, ce qui nuit aux progrès. L'Afrique se heurte à une insuffisance des capacités humaines, techniques et institutionnelles pour adopter des programmes de recherche, de technologie et d'innovation dans le domaine de l'océanographie, et les coûts élevés restreignent l'accès aux avancées technologiques. Les experts qualifiés se voient contraints d'aller travailler dans d'autres régions, en raison du manque de débouchés sur le continent, et les disparités en matière de rémunération ne font que renforcer les problèmes de fidélisation du personnel. De nombreux pays ne disposent pas des ressources nécessaires pour gérer les données océaniques, ce qui nuit au libre accès aux données et à leur partage.

28. Des difficultés persistent dans la collecte, le stockage, l'analyse et l'utilisation efficace des données. La faiblesse de la coordination institutionnelle et le fait que les données ne sont pas aisément consultables, accessibles, interopérables et réutilisables conduisent à des formats de données fragmentés et incompatibles, ce qui limite leur intérêt pour une prise de décision efficace. Des lacunes thématiques et géographiques considérables subsistent dans le domaine des sciences et des connaissances océaniques, et les connaissances existantes ne sont souvent pas disponibles dans un format optimal pour l'intégration de la science, de la politique et de la société. Des déficits de compréhension subsistent quant à la faisabilité technique, écologique et sociale et aux incidences potentielles des nouvelles technologies, telles que l'élimination du dioxyde de carbone en milieu marin. En outre, l'Accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale souligne la nécessité d'approfondir les connaissances sur la biodiversité, les écosystèmes et leur vulnérabilité aux changements climatiques, ainsi que sur les activités économiques émergentes.

IV. Recommandations en vue d'atteindre l'objectif 14 et ses cibles

29. Les mesures porteuses de transformation, les partenariats et les ambitions mentionnés ci-après sont nécessaires pour progresser plus rapidement vers la réalisation de l'objectif 14 en Afrique.

A. Économie bleue durable et sources de revenus bleues

30. La promotion d'une économie bleue durable et de sources de revenus bleues en Afrique nécessite un environnement propice à la transformation et à l'innovation. Cela suppose un leadership fort, une cohérence des politiques, une coordination efficace et des infrastructures institutionnelles solides, y compris un service consacré à l'économie bleue qui travaillerait en collaboration avec les différents secteurs et ministères. Les instruments importants à cet égard sont notamment des lois et des politiques cohérentes en matière d'économie bleue, des approches intégrées telles que la planification de l'espace marin et la gestion intégrée des zones côtières, un financement durable, ainsi que la collecte et

l'analyse de données. Les stratégies doivent s'aligner sur d'autres structures de gouvernance, et toutes les mesures en rapport avec l'économie bleue doivent respecter, protéger et mettre en œuvre les droits humains, y compris les droits fonciers coutumiers des petits pêcheurs et des populations autochtones.

31. Les gouvernements africains doivent adopter des politiques visant à intégrer les femmes et les jeunes dans les secteurs de l'économie bleue. Ces politiques doivent comprendre des programmes d'emploi axés sur les jeunes et la parité hommes/femmes, des formations professionnelles dans les industries marines, un soutien à l'entrepreneuriat et des initiatives en matière d'éducation qui permettent aux femmes et aux jeunes d'acquérir les qualifications nécessaires pour participer à des activités de l'économie bleue durable. Les gouvernements doivent également multiplier les initiatives menées par les jeunes qui stimulent la croissance économique et restaurent les écosystèmes marins.

B. Santé et résilience des océans

32. Les villes africaines en pleine croissance, en particulier celles situées à proximité des rivières et des côtes, doivent d'urgence améliorer leurs systèmes de gestion des déchets pour faire face à l'augmentation prévue de la production de déchets en Afrique. Les pouvoirs locaux peuvent encourager les partenariats avec les organisations non gouvernementales et le secteur privé afin de développer des marchés locaux du recyclage et de promouvoir la circularité. Les campagnes de sensibilisation de la population aux risques de pollution des océans, associées à des mesures d'incitation à l'adoption de meilleures pratiques, devraient être complétées par des mesures de renforcement de la gouvernance et de l'application des lois relatives à l'élimination des déchets, en particulier des déchets municipaux et des déchets agricoles. Les agences régionales devraient élaborer ou promouvoir des systèmes de données permettant de surveiller la pollution et d'élaborer des solutions ciblées. Des orientations et des fonds tels que l'initiative « Océans propres » peuvent être bénéfiques aux projets visant à lutter contre la pollution des océans.

33. Les organismes régionaux et les partenaires de développement devraient davantage coopérer et améliorer leur financement aux fins d'un développement et d'une gestion efficace des aires marines protégées, d'autres mesures efficaces de conservation par zone et des grands écosystèmes marins. Les pouvoirs publics doivent aller au-delà de la simple désignation des aires protégées en les intégrant aux plans de développement et aux budgets nationaux. L'adoption de cadres de gouvernance inclusifs qui respectent, protègent et mettent en œuvre les droits humains est essentielle pour responsabiliser et faire participer les populations autochtones et les communautés locales qui sont les plus directement touchées par les changements de l'écosystème marin. Les grands écosystèmes marins ont besoin d'un soutien accru de la part des États riverains pour garantir la conservation durable des ressources côtières et marines.

C. Coopération et financement

34. Les États africains sont incontournables si l'on veut faire progresser les cadres internationaux relatifs aux océans et peuvent jouer un rôle moteur dans l'élaboration, la signature et la ratification des traités. Aussi convient-il d'apporter un soutien ciblé au renforcement de leurs qualifications en matière de négociation et de les sensibiliser aux initiatives mondiales. En facilitant le dialogue entre les membres de la CEA, il est possible de répondre aux préoccupations, de promouvoir

la collaboration et de renforcer l'action collective concernant l'Accord de Paris sur les changements climatiques, l'Accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, le projet de traité des Nations Unies relatif aux plastiques et l'Accord sur les subventions à la pêche, tout en favorisant une position commune des États africains à la troisième session (à venir) de la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14.

35. Les gouvernements et le secteur privé devraient exploiter les synergies entre l'économie bleue et la Zone de libre-échange continentale africaine. La réduction des obstacles au commerce et à l'investissement intrarégionaux peut stimuler les chaînes de valeur régionales, par exemple dans le domaine de la pêche, et ainsi libérer le potentiel de l'économie bleue africaine. Le secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine et les partenaires de développement doivent mieux faire connaître les plateformes d'accès au marché et les opportunités pour les microentreprises et les petites et moyennes entreprises de l'économie bleue, en particulier les entreprises dirigées par des femmes et des jeunes, afin de tirer efficacement parti des protocoles de la Zone de libre-échange.

36. Pour appuyer le développement durable de l'économie bleue africaine et renforcer les mesures d'adaptation aux changements climatiques axées sur les océans, il faudrait que les banques multilatérales de développement augmentent de manière substantielle leur soutien financier aux pays africains par le biais de ressources ciblées, notamment des améliorations des termes du crédit, des garanties et des initiatives de renforcement des capacités. Cela permettrait aux pays concernés d'accéder à des financements abordables pour des projets océaniques, tels que les obligations bleues et les conversions de dette en mesures en faveur du climat, et de transposer à plus grande échelle les solutions durables liées aux océans qui sont déterminantes pour la résilience climatique. Compte tenu des risques liés à certains instruments de financement, il est toutefois essentiel de veiller à ne pas faire peser une charge excessive sur les pays débiteurs.

37. Les pays créanciers devraient augmenter leurs engagements en matière de conversion de dettes favorables, et les banques multilatérales de développement devraient faciliter un accès aux marchés à un coût abordable en améliorant les termes du crédit pour des obligations bleues ciblées. Il convient d'accroître le financement de l'action climatique axée sur les océans par le Fonds vert pour le climat, et de mettre l'accent sur le renforcement de la capacité de l'Afrique à entreprendre des initiatives d'adaptation viables prenant en compte les océans.

38. Les partenaires qui font progresser l'économie bleue africaine doivent renforcer la coordination et éviter les chevauchements d'activités en soutenant les plateformes de partage des connaissances, telles que le groupe de référence de l'économie bleue africaine.

D. Recherche scientifique et innovation

39. Il importe de procéder à une analyse détaillée de la situation actuelle et des modèles de financement des infrastructures océanographiques pour recenser les déficits d'investissement et les rendements, en vue d'attirer les investissements du secteur privé. La mise en place d'une coalition de partenaires, comprenant des institutions intergouvernementales, non gouvernementales, publiques et privées, peut permettre de stimuler les investissements dans l'océanographie. Les gouvernements devraient promouvoir le financement national de la recherche océanographique et le développement des capacités pour répondre aux priorités

nationales, étant donné les avantages à long terme que ces mesures présenteraient. La mobilisation de ressources novatrices et les partenariats sont importants pour assurer un financement durable de la science océanique.

40. Les gouvernements africains et les organismes régionaux doivent avant tout créer des services régionaux de recherche de pointe afin de promouvoir le développement de la recherche océanographique ciblée sur les utilisateurs finaux. En outre, les instituts de recherche et les établissements universitaires doivent mettre en place des stratégies solides qui peuvent être appuyées par des organisations régionales et internationales et qui visent à encourager les jeunes scientifiques et les nouveaux venus dans ce domaine grâce à des programmes de mentorat efficaces.

V. Messages clés

41. La protection de la vie aquatique dans les océans africains est essentielle à la croissance économique, aux moyens de subsistance, à la sécurité alimentaire, à la régulation du climat et aux droits humains. Les avancées concernant la réalisation de l'objectif 14 passent par des mesures en faveur d'une économie bleue durable, qui s'accompagnent de politiques notables et de stratégies de collaboration favorisant la pêche durable, la protection marine et côtière, les solutions fondées sur la nature et la diversification de l'économie.

42. La pollution, la surpêche, la destruction des habitats, l'acidification des océans et les effets des changements climatiques continuent toutefois de nuire à la santé et à la résilience des océans en Afrique. Du fait d'une gestion insuffisante et inéquitable, l'efficacité de certaines mesures a été limitée, et les initiatives fructueuses n'ont pas été suffisamment intégrées, si bien que l'Afrique n'est pas en bonne voie pour atteindre l'objectif 14 d'ici à 2030. Ces difficultés sont amplifiées par des lacunes profondes et transversales en matière de données, d'infrastructures, de capacités de recherche et de financement des initiatives axées sur les océans.

43. Des efforts régionaux et internationaux concertés, une gouvernance équitable et des ressources financières et techniques accrues sont essentiels si l'Afrique veut progresser plus rapidement vers la réalisation de l'objectif 14. Donner la priorité aux jeunes et aux femmes dans le cadre d'initiatives durables et équitables en faveur de l'économie bleue afin de stimuler l'emploi et l'entrepreneuriat peut améliorer l'efficacité et la viabilité à long terme de ces initiatives. Un leadership fort, une bonne coordination et des infrastructures institutionnelles solides sont des éléments déterminants pour favoriser un environnement propice au développement inclusif de l'économie bleue africaine.

44. Les États africains doivent d'urgence améliorer les systèmes de gestion des déchets, développer les aires marines protégées, appliquer d'autres mesures efficaces de conservation par zone et gérer les grands écosystèmes marins, et renforcer la coopération mondiale par l'adoption de cadres océaniques, en se concentrant sur l'Accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale et sur le projet de traité des Nations Unies relatif aux plastiques. Au niveau local, il est fondamental, pour réussir, de faire participer les communautés directement concernées et les populations autochtones à la planification et à la gestion de l'espace marin.

45. Il est par ailleurs essentiel d'investir dans les infrastructures océanographiques, de recueillir des données ventilées sur les groupes vulnérables

et de prendre des mesures de renforcement des capacités. Les gouvernements africains devraient donner la priorité aux financements nationaux, favoriser les partenariats et encourager les jeunes scientifiques à pallier les lacunes en matière de recherche et à promouvoir l'innovation dans le domaine de l'océanographie.

46. Les partenaires de développement et de financement devraient accroître leur soutien financier et technique aux initiatives axées sur les océans, au moyen d'instruments de financement novateurs ne faisant pas peser une charge excessive sur les bénéficiaires. En outre, les partenaires doivent davantage coopérer afin d'éviter les chevauchements d'activités et de tirer le meilleur parti possible des rares ressources financières et techniques disponibles pour les océans africains.
